



**PROCÉDURES INTERNES DE NOMINATION:
JEUX PANAMÉRICAINS JUNIOR DE 2025
(MOINS DE 23 ANS)**

Décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

1 – INTRODUCTION	3
2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE	3
3 – DOCUMENTS PERTINENTS	3
4 – PLACES DE QUOTA	4
5 – ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES	4
6 – FINANCEMENT	5
7 – SYSTÈME DE QUALIFICATION	5
8 – RETRAIT D’UN ATHLÈTE APRÈS SA SÉLECTION	7
9 – ANTI-DOPAGE.....	7
10 – SÉLECTION DES MEMBRES DU PERSONNEL	8
11 – NOMINATIONS AU COC.....	9
12 – RÉSUMÉ DE L’ÉCHÉANCIER PROVISOIRE.....	9
13 – PROCÉDURE D’APPEL	10
14 – COMMUNICATIONS	10
15 – AMENDEMENTS AU PRÉSENT DOCUMENT ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES	11

NOTE DU TRADUCTEUR : POUR LA CLARTÉ DU TEXTE, DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, LE MASCULIN GÉNÉRIQUE ENGLOBE LE FÉMININ.

1 – INTRODUCTION

Le présent document explique le processus et les procédures utilisés par Wrestling Canada Lutte (WCL) pour sélectionner les athlètes, les entraîneurs et les membres du personnel de soutien qui seront nommés au Comité Olympique Canadien (COC) pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains junior de 2025 (Jeux), qui auront lieu à l'Asunción, au Paraguay. Le fait qu'un ou une athlète, entraîneur ou membre du personnel soit sélectionné pour un événement ne signifie pas qu'il ou elle sera mis en nomination pour participer à cet événement.

NOTE : Tous les athlètes, entraîneurs et personnel de soutien nommés par WCL sont soumis à l'approbation du Comité olympique canadien (COC).

L'objectif de WCL pour les Jeux panaméricains juniors d'Asunción de 2025 est de proposer une expérience des jeux multisports aux espoirs ou aux remplaçants des Jeux olympiques de LA de 2028 et le groupe d'âge de La relève (NextGen) Moins de 23 ans, et une contribution au nombre total de médailles de l'équipe canadienne.

Toutes les échéances du COC mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées en fonction des échéances de Paraguay 2025.

Veillez adresser toutes vos questions ou demandes de clarification au sujet du contenu du présent document à Chris Woodcroft, directeur de la haute performance (DHP) à l'adresse suivante: cwoodcroft@wrestling.ca.

2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

La procédure décrite dans le présent document a été rédigée et préparée par le DHP en consultation avec les entraîneurs de haute performance et du club d'excellence, et la supervision du comité consultatif de haute performance (CCHP - composé d'entraîneurs et d'athlètes). L'approbation finale de la politique a été donnée par le conseil d'administration de WCL.

Le directeur de la haute performance (DHP), ou leur représentant, est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un processus de sélection qui soit juste et équitable pour tous les candidats.

Pendant la compétition des Jeux panaméricains de 2025, sur place, le directeur de la haute performance aura l'autorité de prendre les décisions finales.

3 – DOCUMENTS PERTINENTS

Les documents suivants sont pertinents et peuvent être appliqués pendant le processus de sélection et/ou après que les athlètes aient été sélectionnés pour l'équipe panaméricain. Les documents de WCL se trouvent sur le site web de WCL sous la rubrique Ressources (<https://wrestling.ca/fr/manuel-de-politiques/>):

- Critères de sélection de l'équipe des Championnats panaméricains des moins de 23 ans de WCL de 2025;

- Entente des athlètes de WCL;
- Entente des athlètes du COC (une fois publiée - 6 mois avant);
- Conditions de participation à l'Asuncion 2025 (une fois publiée – 2 mois avant);
- Charte olympique;
- PAE de l'équipe nationale;
- Politique de sélection des entraîneurs de WCL;
- Code de conduite et d'éthique de WCL (Manuel de politique de sécurité dans le sport);
- Politique de discipline et de plainte de WCL (Manuel de politique de sécurité dans le sport);
- Politique d'appel de WCL (Manuel de politique de sécurité dans le sport).

4 – PLACES DE QUOTA

Les six (6) catégories de poids olympiques, dans les trois styles, sont au programme des Jeux panaméricains de 2025, à savoir :

- En lutte féminine (LF) : 50kg, 53kg, 57kg, 62kg, 68kg, and 76kg
- En lutte libre (LL) : 57kg, 65kg, 74kg, 86kg, 97kg, and 125kg
- En lutte gréco-romaine masculine GR): 60kg, 67kg, 77kg, 87kg, 97kg, and 130kg

*REMARQUE : WCL ne sanctionne pas la participation à la lutte gréco-romaine.

Le Comité olympique canadien (COC) a accordé à WCL un quota conditionnel de quatre (4) athlètes - deux (2) en lutte libre masculine et deux (2) en lutte féminine, ainsi qu'un (1) quota pour le personnel d'encadrement de l'équipe (chef d'équipe/entraîneur), sous réserve de l'obtention des quotas par le biais du [système de qualification internationale](#).

Les présentes procédures de nomination interne continuent de s'appliquer si des places supplémentaires se libèrent.

5 – ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Pour être admissibles à être pris en compte pour la nomination au COC en vue de la sélection au sein de l'équipe canadienne, tous les athlètes doivent satisfaire aux exigences suivantes au moment de leur nomination, et continuer à y satisfaire jusqu'à la fin des Jeux panaméricains de 2025 :

- être citoyen canadien;
- détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant le 23 février 2026;
- être en règle avec toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de la United World Wrestling (UWW), du COC et de l'CIO;
- signer, soumettre et respecter l'entente de l'athlète du COC et le formulaire des conditions d'éligibilité (FCE) de l'OSP au plus tard le 26 juin 2025. Lorsque l'athlète est âgé de moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit également signer ces ententes;
- signer et soumettre le formulaire d'entente de l'athlète de WCL au plus tard le 26 juin 2025;
- être membre en règle de leur association provinciale ou territoriale respective de lutte et participant en règle de WCL;

- Ne pas être sous le coup d'une suspension ou d'une autre sanction pour une infraction de dopage ou liée au dopage;
- Ne pas être sous le coup d'une suspension ou d'une autre sanction pour une infraction au code de conduite ou à la politique disciplinaire de WCL ou à toute autre politique pertinente de WCL;
- Doivent signer et respecter l'entente de l'athlète tel que requis par WCL et (ou) Sport Canada; et
- Ne pas avoir de factures en suspens avec WCL.
- Les athlètes doivent être nés entre 2002 et 2007 ;
- Les athlètes doivent être titulaires d'une licence de la UWW de 2025 en cours de validité ;
- Les athlètes remplaçants sélectionnés doivent aussi respecter tous les critères énoncés dans le présent document, et s'assurer d'avoir rempli toutes leurs obligations administratives et financières au plus tard le 26 juin 2025;
- Respect des exigences en matière de vaccination et des politiques de WCL, du COC, de la FI, de l'ODEPA et du pays hôte de la manifestation (le cas échéant);
- Les athlètes nommés au sein de l'équipe qui participera aux Jeux panaméricains de 2025 devront respecter les règles de code vestimentaire de l'équipe de WCL et du COC.

6 – FINANCEMENT

Sous réserve de la politique de sélection d'équipe du COC, tous les athlètes brevetés au niveau national, inscrits à l'Annexe B ou qualifiés La Relève (NextGen), les entraîneurs et le personnel accrédités qui entrent dans le quota de lutte libre masculine et féminine et qui ont été nommés aux Jeux panaméricains juniors d'Asunción de 2025, peuvent être entièrement ou partiellement financés par le COC et/ou WCL pour leur participation aux Jeux panaméricains juniors d'Asunción de 2025. Tout financement de WCL (dépendant du budget) sera basé sur la performance (par ex. athlètes de l'annexe B, indice de performance internationale), tel que déterminé par le DHP.

7 – SYSTÈME DE QUALIFICATION

WCL n'est pas obligée d'envoyer une équipe complète aux Jeux panaméricains de 2025. La réalisation des quotas est subordonnée au respect par l'athlète des critères de qualification et d'éligibilité définis par la United World Wrestling (UWW), le Comité international olympique (CIO), le COC et WCL. En cas de divergence entre le présent document et le système de qualification, la version du système de qualification aura préséance. Au cas où l'OSP ou UWW modifierait les critères de qualification et d'admissibilité, WCL devra respecter ces changements et en informera ses membres le plus tôt possible.

La qualification de l'équipe panaméricaine de 2025 comporte trois (3) étapes:

- Étape 1: le système de qualification internationale;
- Étape 2: le Championnat canadien MOINS DE 23 ANS de 2025;
- Étape 3: les obligations d'entraînement, de compétitions et administratives des membres de l'équipe panaméricaine

**** NOTA: Toutes les dates et endroits indiqués sont susceptibles d'être modifiés.**

ÉTAPE 1 : SYSTÈME DE QUALIFICATION INTERNATIONALE

Veillez consulter le [Système de Qualification Internationale](#), tel que déterminé par la UWW et par le comité organisateur des Jeux panaméricains de 2025.

ÉTAPE 2 : CHAMPIONNAT CANADIEN MOINS DE 23 ANS DE 2025

Si cet événement n'a pas lieu en raison de circonstances imprévues (par exemple, des considérations liées à la COVID), une autre date des épreuves de sélection, ou d'autres critères de sélection seront établis dès que possible, en consultation avec nos athlètes, entraîneurs, le comité consultatif de haute performance et approuvés par le conseil d'administration.

Le classement final des Championnats canadiens de lutte des moins de 23 ans de 2025 sera utilisé pour la sélection de l'équipe, sous réserve de la qualification internationale à l'étape 1.

Lutte féminine et lutte libre masculine :

- L'athlète classé au premier rang des Championnats canadiens de lutte des moins de 23 ans de 2025 dans chacune des six (6) catégories de poids olympiques aura le premier droit de refus pour la nomination.
- L'athlète ayant obtenu le deuxième rang (véritable deuxième rang) aux Championnats canadiens de lutte des moins de 23 ans de 2025 dans chacune des six (6) catégories de poids olympiques sera le remplaçant dans chaque catégorie de poids respective.
- Sous réserve de qualification internationale, WCL attribuera deux (2) places de quota à la lutte féminine et deux (2) places de quota à la lutte libre masculine.
- *REMARQUE : Si plus de deux (2) places de quota pour les femmes et plus de deux (2) places de quota pour les hommes sont obtenues lors de la qualification internationale à l'étape 1, le DHP prendra une décision fondée sur les résultats (par catégorie de poids) du Championnat du monde de 2024 (senior non olympique, Moins de 23 ans, moins de 20 ans, moins de 17 ans) et du Championnat panaméricain des moins de 23 ans de 2025.
- Les résultats du Championnat canadien senior de 2025 peuvent être utilisés pour briser l'égalité dans tout autre scénario exigeant que le DHP prenne une décision fondée sur la performance.

ÉTAPE 3 : PRÉPARATION À LA PERFORMANCE ET BLESSURES

Les membres nommés et les remplaçants de l'équipe devront faire preuve de leur engagement envers un programme d'entraînement et de compétitions approuvé par le DHP en vue de la saison de compétitions 2025 et pendant cette saison. Les stages d'entraînement et les compétitions prévues de l'équipe nationale sont une composante nécessaire du programme de préparation de l'athlète, et par conséquent ils sont obligatoires. L'ÉIS évaluera l'état de santé de tous les athlètes mis en nomination après leur nomination, afin d'assurer une démarche adéquate pour la gestion de leur santé.

Mis à part les programmes identifiés, l'entraîneur personnel de l'athlète, le DHP et la GHP identifieront des exigences spécifiques de compétition et d'entraînement pour chaque membre de l'équipe, en fonction de leurs besoins spécifiques individuels. L'athlète doit faire l'objet d'un suivi régulier par rapport au profil de Médaille d'or de WCL (PMO) et la programmation sera basée sur les lacunes identifiées. Tous

les athlètes nommés doivent faire évaluer leur état de santé ou de blessure par le personnel médical de WCL à chaque manifestation de WCL, selon les instructions.

Les athlètes et leurs entraîneurs personnels doivent communiquer avec le DHP, le GHP, et les dirigeants de l'ÉIS afin de collaborer au niveau des meilleures pratiques et d'assurer une préparation optimale en vue de la compétition principale.

Une fois nommé dans l'équipe des Jeux panaméricains de 2025, les athlètes qui ne se maintiennent pas dans un état de préparation adéquat pour la compétition, à cause d'un manque de condition physique, d'une blessure ou d'une maladie, pourront être retirés de l'équipe n'importe quand. Les athlètes doivent rapporter immédiatement toute blessure, maladie, ou changement de leur entraînement, qui risquerait d'affecter leur capacité à concourir au plus haut niveau aux Jeux panaméricains de 2025. Cet avis doit être envoyé au DHP.

8 – RETRAIT D'UN ATHLÈTE APRÈS SA SÉLECTION

Le DHP se réserve le droit de retirer un athlète de l'équipe après sa nomination si l'athlète en question :

- n'a pas rempli ses responsabilités en ce qui concerne les stages d'entraînement, tests et compétitions obligatoires;
- n'a pas rempli ses responsabilités stipulées dans l'entente de l'athlète de WCL;
- s'il est établi que l'athlète a enfreint le Code de conduite de WCL par une commission disciplinaire dûment désignée conformément à la politique disciplinaire de WCL;
- s'il est établi que l'athlète a commis une violation des règles antidopage par une organisation antidopage ayant compétence sur l'athlète. Pour éviter toute ambiguïté, il peut s'agir du CCES, de l'UWW, du CIO ou d'une organisation nationale antidopage du pays dans lequel l'athlète se trouve et est soumis à un contrôle antidopage;
- si l'athlète est incapable de participer adéquatement à cause d'une blessure, d'une maladie ou de toute autre raison médicale telle que soutenue par le médecin en chef de WCL (MC).

Suite à la nomination de l'équipe au COC, de tels retraits sont soumises à l'approbation du comité de sélection de l'équipe du COC. Tout remplacement après les dates limites est également soumis à la politique en matière de remplacement tardif des Jeux panaméricains de 2025.

Si un athlète est retiré, WCL a l'intention de faire en sorte que le remplaçant dans la catégorie de poids spécifique occupe sa place, à condition qu'il remplisse tous les critères d'éligibilité de l'athlète, qu'il soit prêt pour la compétition et que WCL soit en mesure de respecter le processus et les délais de remplacement tardif du COC et du CIO. Si aucun remplaçant convenable n'est trouvé, le DHP se réserve le droit de ne sélectionner personne ou de ne pas combler une place dans l'équipe.

9 – ANTI-DOPAGE

Les athlètes peuvent être invités à se soumettre à un contrôle du dopage par toute organisation antidopage ayant autorité sur eux en matière de contrôle. Cela comprend le CCES, toute organisation nationale antidopage du pays dans lequel l'athlète se trouve, l'UWW, l'AMA et le CIO. Le personnel d'encadrement de l'athlète, qui comprend notamment les entraîneurs ou toute autre personne qui

travaille avec, traite ou assiste un athlète, est également soumis aux règles antidopage des organisations antidopage concernées, telles que le CCES, l'UWW, l'AMA ou le CIO. Tout athlète qui ne fait pas partie d'un groupe national ou enregistré d'athlètes soumis aux contrôles subira un contrôle antidopage avant de participer aux Jeux.

Si un athlète, un entraîneur ou un autre membre du personnel d'encadrement de l'athlète commet une violation des règles antidopage, cette personne, en plus d'autres sanctions, sera retirée de l'équipe panaméricain.

Tous les membres de l'équipe devront suivre le cours du CCES, offert par voie électronique, avant de pouvoir participer à des compétitions internationales.

10 – SÉLECTION DES MEMBRES DU PERSONNEL

Le personnel sera sélectionné en fonction du principe d'envoyer une équipe de spécialistes les mieux capables d'aider et de soutenir les athlètes afin qu'ils obtiennent des performances du niveau du podium à ces Jeux, tout en contribuant à une culture d'équipe victorieuse.

La sélection du personnel se fera sur la base de la confirmation finale de l'attribution des quotas du COC. Toute décision concernant la répartition des accréditations relève de l'autorité du DHP.

Au cas où on attribuerait à WCL un quota moindre en raison de la taille globale de l'équipe canadienne, le DHP établira un ordre de priorité pour l'allocation des accréditations du personnel (Ao).

La sélection du personnel suivra les principes de la politique de sélection des entraîneurs de WCL et peut inclure, mais sans s'y limiter, les postes suivants :

- Chefs d'équipe nommés par l'ONS, qui doivent répondre aux attentes et aux exigences de la description du poste de chef d'équipe du COC
- Entraîneur principal désigné (éventuellement quelqu'un cumulant les rôles d'entraîneur et de chef d'équipe)
- Entraîneur de haute performance / de soutien désigné
- Et / ou d'autres membres du personnel en fonction des besoins de l'équipe (à déterminer, suite à la confirmation du nombre de places de quota pour les membres du personnel de l'équipe)

Pour être admissibles à être pris en compte pour la nomination au COC en vue de la sélection au sein de l'équipe canadienne, tous les entraîneurs doivent satisfaire aux exigences suivantes au moment de leur nomination, et continuer à y satisfaire jusqu'à la fin des Jeux panaméricains de 2025 :

- être en règle avec toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de la United World Wrestling (UWW), du COC et de l'CIO;
- signer, soumettre et respecter l'entente de l'athlète du COC et le formulaire des conditions d'éligibilité (FCE) de l'OSP au plus tard le 26 juin 2025. Lorsque l'athlète est âgé de moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit également signer ces ententes;
- être âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- être membre en règle de leur association provinciale ou territoriale respective de lutte et participant en règle de WCL;

- Ne pas être sous le coup d'une suspension ou d'une autre sanction pour une infraction de dopage ou liée au dopage;
- Ne pas être sous le coup d'une suspension ou d'une autre sanction pour une infraction au code de conduite ou à la politique disciplinaire de WCL ou à toute autre politique pertinente de WCL;
- Doivent signer et respecter l'entente de l'athlète tel que requis par WCL et (ou) Sport Canada; et
- Ne pas avoir de factures en suspens avec WCL.
- détenir une licence de 2025 de la UWW en cours de validité;
- Statut de certification Compétition - Développement ou plus élevé (PNCE)
- Être en règle avec le programme de coaching professionnel de l'Association canadienne des entraîneurs ;
- Avoir un passeport valide qui n'expire pas avant six (6) mois après la fin des Jeux ;
- Respecter les exigences en matière de vaccination et des politiques de WCL, du COC, de la FI, de l'ODEPA et du pays hôte de la manifestation (le cas échéant) ;
- Les membres du personnel nommés au sein de l'équipe qui participera aux Jeux panaméricains de 2025 devront respecter les règles de code vestimentaire de l'équipe de WCL et du COC.

11 – NOMINATIONS AU COC

Les nominations finales des athlètes et des membres du personnel doivent être faites au COC au plus tard le 15 juillet 2025. Les athlètes et le personnel désignés doivent continuer à satisfaire aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus jusqu'à la fin des Jeux.

Si un athlète nommé, à tout moment entre la date limite d'inscription des sports et la réunion technique des sports pour les Jeux panaméricains juniors d'Asuncion de 2025, refuse sa nomination ou est déclaré incapable de participer à une compétition ou ne répond plus aux critères d'admissibilité, cet athlète sera remplacé, sous réserve de la politique de remplacement tardif des athlètes des Jeux panaméricains juniors d'Asuncion de 2025, par le remplaçant approuvé par le COC le mieux classé des Championnats canadiens des moins de 23 ans de 2025 dans son épreuve.

12 – RÉSUMÉ DE L'ÉCHÉANCIER PROVISOIRE

DATE	ACTION
Décembre 2024	Publication des PNI
Le 3-5 avril 2025	Étape 1 : Épreuve internationale de qualification - Championnats panaméricains des moins de 23 ans (Queretaro, MEX)
Le 18 avril 2025	La UWWA doit confirmer aux CNO les places de quota qu'ils ont qualifiées.
Le 25 avril 2025	Le CNO doit confirmer l'acceptation des places attribuées à la UWWA

DATE	ACTION
Le 28 avril 2025	Réattribution des quotas par la UWWA
Le 2 mai 2025	Le CNO doit confirmer/accepter tout quota réattribué.
Le 9 mai 2025	Le CNO doit confirmer le nombre d'inscriptions à la UWWA
Le 27-28 juin 2025	Étape 2 : Championnats canadiens de lutte des moins de 23 ans (Niagara, ON)
Le 4 juillet 2025	Date limite de confirmation des athlètes et du personnel de soutien à WCL
Le 11 juillet 2025	Délai d'appel de WCL
Le 15 juillet 2025	Date limite d'inscription nominative à WCL au COC
Le 19 juillet 2025	Date limite d'inscription nominative au COC
Le 9-23 août 2025	Jeux panaméricains juniors d'Asuncion de 2025

13 – PROCÉDURE D'APPEL

On peut faire appel des nominations de WCL au COC conformément aux procédures stipulées dans la politique d'appel de WCL (voir https://wrestling.ca/wp-content/uploads/2023/01/Safe_Sport_Policy_Manual-January-2023_F.pdf#page=54). Si le calendrier de la procédure de nomination pose problème et si les deux parties en conviennent, on peut sauter la politique de résolution des différends de WCL, et déposer immédiatement le différend au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui gèrera alors le processus d'appel.

14 – COMMUNICATIONS

La version préliminaire de ce document sera examinée par le conseil des athlètes, les entraîneurs de haute performance et de club d'excellence, le comité consultatif de haute performance, ainsi que par d'autres entraîneurs avant d'être approuvée par le conseil d'administration.

Le présent document sera diffusé par courriel à toutes les associations provinciales et territoriales (APT), et affiché sur le site Web de WCL. WCL prie les APT de diffuser ce document à leurs adhérents en l'affichant sur leur site Web respectif et en le distribuant par courriel. Tous les participants sont personnellement responsables de prendre connaissance et de comprendre la présente politique. Tous les athlètes de l'équipe nationale recevront une notification de cette politique une fois qu'elle aura été approuvée.

La politique sera présentée par une série de séminaires Internet aux athlètes, aux entraîneurs et aux APT.

Si des amendements subséquents sont apportés aux critères de sélection, ils seront diffusés par courriel à toutes les APT, et affichés sur le site Web de WCL.

L'équipe définitive (athlètes et membres du personnel de soutien), ainsi que tout changement relatif aux nominations, seront affichés sur le site Web de WCL.

15 – AMENDEMENTS AU PRÉSENT DOCUMENT ET CIRCONSTANCES

IMPRÉVUES

En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de WCL surviennent, incluant, sans toutefois s'y limiter les changements apportés par la United World Wrestling, le COC, le CIO, l'OSP, ou WCL, qui empêchent l'application juste et équitable des présentes procédures de nomination telles que stipulées, le DHP se réserve le droit de déterminer les mesures appropriées à prendre, qui peuvent inclure le droit de réviser et de modifier une quelconque parties des présentes procédures de nomination.

La présente clause ne peut pas être utilisée pour justifier des changements après une compétition ou des épreuves de sélection qui font partie de ce document, à moins que cela soit lié à des circonstances imprévues comme décrit ci-dessus. Cela permet également d'apporter au présent document des changements qui sont devenus nécessaires à cause de fautes de frappe ou d'un manque de clarté dans une définition ou un énoncé, avant qu'ils aient un impact sur les athlètes.

En cas de changement au présent document WCL informera ses membres des changements en question et de leurs motifs, et ce, le plus tôt possible.

Toutefois, des situations liées aux pandémies des virus peuvent survenir et nécessiter une modification de ces procédures. Toute modification sera effectuée rapidement et aussi souvent que nécessaire suite à des développements ayant un impact direct sur les procédures. Dans de tels circonstances, les modifications seront communiquées à toutes les personnes concernées dès que possible.

En outre, peuvent survenir des situations qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer ces procédures tels qu'ils sont écrits, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans ces critères, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (selon le cas), et conformément aux objectifs de performance énoncés et à la philosophie et à l'approche de sélection énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, WCL communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.